



AB

CHARTRE DE JUMELAGE

Partant de la tradition des relations d'amitié et de collaboration entre la France et le Portugal, de la présence d'une importante communauté d'origine portugaise à Angoulême et encouragés par leur appartenance commune à l'Union Européenne;

Convaincus de la nécessité du développement des relations d'amitié et de coopération entre les deux pays, conscientes de leurs intérêts particuliers, du besoin et de la valeur des relations personnelles entre leurs population respectives;

Tenant compte des évolutions sociales, politiques et économiques;

Suite aux réflexions menées tant à Chaves, Portugal qu'à Angoulême, France;

Et désirant ouvrir des nouvelles possibilités de collaboration;

Les communes de

CHAVES - représentée par Monsieur le Maire, António CABELEIRA

Et

ANGOULEME - représentée par Monsieur le Maire, Xavier BONNEFONT

Conviennent de :

Article 1

Les deux parties prennent la décision d'établir des relations de fraternité et de déclarer la commune de Chaves et celle d'Angoulême, localités jumelées.

Article 2

Les deux parties s'engagent à mettre en œuvre des actions communes dans les secteurs prioritaires du développement tels les domaines de l'éducation, de l'enseignement, de la santé, du sport, de l'économie et de la culture ainsi que dans tout domaine qu'il apparaîtra ultérieurement souhaitable de promouvoir.

Article 3

Les deux partenaires s'engagent à mettre en œuvre des rencontres régulières, soit à Chaves, soit à Angoulême, afin de définir notamment les modalités de poursuite des actions et d'assurer les suivis des projets de coopération.

Article 4

La présente charte prend effet à la date de la signature par les deux parties.

Elle est établie pour une durée indéterminée.

Article 5

Toute modification ou suspension de la présente charte fera l'objet d'un accord à l'amiable entre le Maire de Chaves et le Maire d'Angoulême, après consultation des Conseils Municipaux et des Comités de Jumelage respectifs.

Chaves 8 de juillet 2017

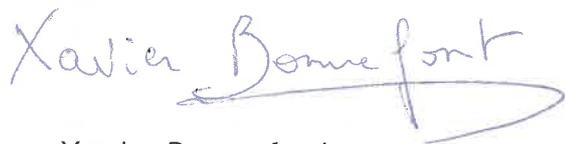
En deux exemplaires originaux, chacun en portugais et en français

Le Maire de Chaves



António Cabeleira

Le Maire d'Angoulême



Xavier Bonnefont